

## La majorité des Québécois sont en faveur de l'application de restrictions à l'usage du tabac dans les endroits publics

Selon un sondage, mené récemment par Ipsos Reid pour le compte du Conseil canadien pour le contrôle du tabac (CCCT) et de Pfizer Santé grand public, les Québécois sont dans une majorité imposante (93 %) en faveur des mesures qui promouvoient des environnements sans fumée. Bien que le Canada soit un leader mondial de la législation en matière de lutte contre le tabagisme, 45 000 décès attribuables à l'usage du tabac sont encore enregistrés chaque année au pays.

Au Québec, 81 % des adultes (la proportion étant de 70 % dans le reste du pays) estiment que les lois restreignant l'usage du tabac incitent les fumeurs à abandonner le tabac. La pression dont ils font l'objet expliquerait peut-être le fait que 44 % des fumeurs, cherchant actuellement à renoncer au tabac, affirment qu'ils se sentent complètement isolés dans leurs efforts. La bonne nouvelle, c'est

qu'à peu près tous les Québécois (95 %) affirment qu'ils seraient prêts à soutenir une personne qui essaie de cesser de fumer.

« Les Québécois sont tout à fait disposés à prêter main-forte aux fumeurs qui tentent de renoncer au tabac, affirme Éric Le Page, porte-parole du CCCT. En aidant les fumeurs à vaincre leur dépendance, nous réduirons la consommation globale de tabac et nous améliorerons la santé de la population dans la province. »

La majorité des provinces ont déjà instauré l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés et dans les lieux de travail fermés, et le Québec instaurera une telle interdiction sur l'ensemble de son territoire à partir du 31 mai 2006. Près de la moitié (45 %) des fumeurs au Québec sont d'avis que cette mesure les forcera à modifier leurs habitudes sociales. *Clin*